

273 P NP DM139

Développement durable de l'industrie des gaz
de schiste au Québec

6212-09-001

MÉMOIRE

**Présenté au BAPE
dans le cadre des audiences sur le développement durable
de l'industrie des gaz de schiste au Québec**

**Lise Thibault
Lévis
11 novembre 2010**

Préambule

Madame, Messieurs les commissaires,

Je suis citoyenne de la ville de Lévis. Je me considère comme bien informée et comme moyennement impliquée dans la société dont je fais partie.

Ma participation à un processus d'évaluation par une commission du BAPE est la deuxième expérience du genre. La première date de l'évaluation du projet Rabaska, en 2006-2007.

L'expérience et les connaissances que je conserve de cette première participation sous-tendent en partie ce mémoire. Celui-ci se décline en deux parties : la première au sujet de ma motivation à participer à ces présentes audiences vu l'expérience passée et la situation actuelle, la seconde fera état de quelques-uns de mes observations et commentaires sur l'industrie naissante des gaz de shale et sur la gestion gouvernementale qui en est faite. Viendront ensuite mes recommandations à la commission.

Je prie ceux qui liront ce mémoire d'en excuser les failles et les faiblesses. Il y aura parfois redondance : certaines ont été voulues, les autres sont dues, comme le reste, au manque de temps qui nous a été accordé comme participants à cette enquête.

Introduction

D'entrée de jeu, il faut souligner que le temps alloué aux audiences et, dans une moindre mesure le choix géographique des lieux pour tenir de telles audiences n'ont rien pour favoriser la participation citoyenne, comme le recommandent pourtant les principes 5°, 6° et 7° de la Loi sur le développement durable. En outre, le mandat lui-même dans son ensemble est hautement discutable puisque d'emblée, il ne permet aucun débat sur la pertinence d'exploiter sans limite les gaz de shale au Québec. Enfin, il n'existe aucune étude d'impact sur laquelle se pencher pour évaluer les prétentions de l'industrie. Ce qui précède incite à penser que rien n'a été pensé ou fait pour permettre d'effectuer une enquête digne de ce nom.

L'avènement de l'exploitabilité de cette richesse autochtone autrefois inaccessible au Québec fut d'abord reçue comme une bonne nouvelle en avril 2008 : on y entrevoyait un présage d'enrichissement collectif important. Ce n'est qu'au début 2010 que la population en général a pu percevoir qu'il pouvait y avoir anguille sous roche : Précipitation, cafouillage venant du politique, budget provincial sur mesure pour l'industrie, déclarations de la ministre en charge et de l'industrie pas toujours limpides, silence lourd de sens de la part du MDDEP, comportement souvent cavalier de la part de l'industrie envers les populations d'accueil. Pendant ce temps, des informations inquiétantes nous provenaient de chez nos voisins du Sud. Le clignotant DANGER s'était allumé.

Après la bonne nouvelle de la découverte, il ne fait aucun doute maintenant qu'il faut user d'une grande prudence. Les principes de prévention et de précaution doivent être appliqués.

Malheureusement, il est clair que le gouvernement actuel n'est pas à la hauteur de son rôle de fiduciaire du bien collectif dans l'affaire des gaz de shale. Il faut le remettre d'urgence sur la «bonne voie» et mes recommandations, en fin de mémoire, iront en ce sens.

Première partie

«Dormez en paix, braves individus, la démocratie capitaliste est bien gardée. Contre vous, quand vous vous réveillerez.»

BAPE sur Rabaska : Démocratie limitée, corporation illimitée

Non seulement aujourd'hui c'est une citoyenne en colère qui s'exprime, mais la décision de participer à ces audiences fut prise après bien des hésitations.

Comme mentionné plus haut, ma première expérience de participation à des audiences du BAPE fut à l'occasion de l'évaluation du projet Rabaska. Il en fut de même de ma première implication citoyenne significative.

À l'époque, nous sommes nombreux à nous être arraché le cœur à questionner, fouiller, argumenter, rédiger dans l'espoir d'être entendus, de convaincre. Dans l'espoir aussi que ce Bureau des audiences publiques sur l'environnement, ces commissaires qui avaient comme tâche d'écouter, de soupeser, d'évaluer, de conseiller et qui jour après jour nous faisaient face, rempliraient le rôle qui leur était confié avec dignité, de façon éthique et responsable.

Plusieurs experts, scientifiques ont présenté des mémoires, joignant leur argumentaire au nôtre, simples citoyens. Nos mémoires étaient fouillés, sérieux, denses. La dialectique, solide et rigoureuse, et même un avis juridique n'ont pourtant pas trouvé grâce aux yeux des commissaires.

Rien n'y fit. Il semble que tout avait déjà été décidé en «haut» lieu : l'«*inspiration*» venant de «haut», il fut donc entendu que les mémoires des «opposants» au projet recevraient une cote inférieure et que les mémoires en faveur dudit projet (à plus de 80% des copié-collé) se verraient attribuer pour leur part une cote supérieure, procédé qui mena à un rapport aseptisé, dépourvu de tout argumentaire en défaveur du projet et acceptant sans nuance ni vérification sérieuse toute prétention venant du promoteur. Nous savons maintenant qu'une majorité des membres du BAPE, que du personnel (dont les analystes affectés à ces audiences) n'étaient pas en accord avec ce rapport et que les commissaires ont subi maintes remarques très critiques à cet effet de la part de leurs pairs. Tout finit toujours par se savoir...

Rien ne pouvait y faire. Le premier ministre avait déjà signifié son désir de voir évoluer ce projet. Le ministre de l'environnement de l'époque avait fait de même. Un ministre gênant avait été limogé et des lois bafouées. Le bien commun et la vérité n'avaient déjà plus droit de cité. La collusion et les intérêts de quelques-uns avaient pris place.

Nous avons été floués. Floués, tant par le BAPE que par notre gouvernement. Traités sans respect, trompés, nous avons perdu ce qui nous restait de naïveté en ce qui concerne les instances publiques et à l'échelle de la crédibilité, le BAPE a dégringolé bien bas...

Du dépit d'avoir perdu une cause? Non. Le sentiment qui nous habite en est un d'injustice. Nous ressentons profondément et douloureusement l'injustice d'avoir été trahis par notre gouvernement dont la responsabilité première est de voir au bien-être de sa population, de la protéger au besoin. Pas de l'écraser.

Mais nous avons compris. Nous savions déjà qu'un système démocratique repose sur le peuple et que par conséquent, ce peuple doit être informé. Ce que nous ignorions à l'époque, c'est que ce système démocratique dans lequel nous croyons vivre s'effrite comme peau de chagrin, s'il en subsiste encore quelque chose entre deux élections

Le BAPE sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste

Un BAPE sous surveillance

De façon moins subtile que dans l'affaire Rabaska, le gouvernement du Québec, par les voix du premier ministre et de la ministre responsable des ressources naturelles, a depuis longtemps ouvertement mis la table au bénéfice de l'industrie des gaz de shale. Les déclarations à cet effet se bousculent et rien n'est trop beau pour valoriser cette industrie. De leur côté, les ministres successifs de l'environnement et du développement durable sont demeurés à peu près cois à ce sujet. Se refusant d'abord à soumettre l'industrie aux «affres» de l'évaluation environnementale, les premiers ont finalement cédé à la pression populaire et ont appelé ces audiences par la voix du ministre de l'environnement : des audiences avec un mandat étriqué, sans études d'impact sur lesquelles s'appuyer, aux délais beaucoup trop courts et enfin, se limitant aux seuls territoires où une exploration est présentement en cours, comme si l'ensemble des Québécois n'était pas concerné. Est-ce à dire que de nouvelles audiences se répéteront au fur et à mesure que l'industrie envahira le territoire québécois? Ajoutons à ceci l'étonnement de voir quatre commissaires accepter un mandat aussi limité et aussi court pour une étude tellement complexe et pour laquelle il manque encore autant de données.

Pourquoi?

Dans ces circonstances, pourquoi alors se donner la peine aujourd'hui de participer à nouveau, de faire des demandes d'information, de rédiger un mémoire? Par souci de responsabilité individuelle. Parce que les absents ont toujours tort. Juste au cas où... Parce que je crois que le BAPE est un outil démocratique essentiel, quoiqu'il doive être remis sur le droit chemin et renforcé. Pour une question de justice sociale et environnementale. Pour une question de Justice.

Je conserve tout de même espoir que mon grain de sel fera partie d'un tout qui réussira peut-être à convaincre la commission de remplir son mandat avec sincérité, gardant toujours à l'esprit l'intérêt collectif et en se tenant debout devant toute pression indue pouvant se présenter.

Deuxième partie

La gestion gouvernementale à propos des gaz de shale

L'étroitesse de la période de temps allouée aux citoyens pour rassembler les informations, étudier le contenu des audiences du BAPE, attendre et prendre connaissance des réponses aux demandes d'informations qu'ils ont faites ainsi que de celles des autres participants, l'absence flagrante de réponses à ces questions, pourraient constituer à elles seules une belle démonstration de l'absence de considération du gouvernement à l'endroit de la population.

Encore en date du 8 novembre, soit 3 jours seulement avant la date limite de remise des mémoires, la grande majorité des demandes d'information des participants est demeurée sans réponse. De plus, en révisant les minutes des audiences, on se retrouve trop souvent confronté à des réponses vagues, incomplètes ou simplement inexistantes face aux questions, même celles posées par la commission, alors que celle-ci n'utilise que rarement de son pouvoir pour exiger des réponses acceptables. La performance de certains représentants de ministères - particulièrement du MRNF - devient carrément désolante lorsqu'on les voit se comporter en partenaires de l'industrie, plutôt qu'en ses évaluateurs comme il se devrait lors d'audiences d'évaluation environnementale.

Ce qu'on en dit, ce qu'on en sait vraiment

Je retire de mes recherches que le ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) n'a que peu de connaissances de l'industrie des gaz de shale et ne possède pas les éléments de base nécessaires pour évaluer, émettre des permis et même surveiller de façon adéquate les activités de cette industrie naissante. Dans son document de travail sur les gaz de shale publié en octobre dernier, le ministère l'admet lui-même : *«Peu d'informations sont disponibles sur les quantités et la nature des rejets gazeux, liquides et solides générés par les activités d'exploration et d'exploitation gazière puisque celles-ci n'en sont qu'à leurs débuts au Québec.» (...)* *«Sur la base des données représentatives de l'industrie, ce sont les activités reliées à l'exploitation gazière qui, comparativement à celles liées à l'exploration gazières, génèrent le plus de gaz à effet de serre.»* *«Les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas encadrées par la réglementation actuelle» (...)* *«L'impact des émissions générées par l'exploration et l'exploitation des gaz de shale n'a pas été évalué pour les projets réalisés dans les basses terres du Saint-Laurent.»*¹

«Les experts du MDDEP ont d'ailleurs répété aux commissaires qu'ils ne pouvaient émettre d'opinions ou de réponses factuelles à leurs questions compte tenu du peu de temps qu'ils ont eu pour étudier le dossier ou élaborer des solutions» et il en fut de même pour *«ceux de la Santé et de la Sécurité publique.»*²

¹ Les enjeux environnementaux de l'exploration et de l'exploitation gazière dans les basses terres du St-Laurent, MDDEP, oct2010-11-10

² Ls.-G. Francoeur- A. Shields, le Devoir, 2010-10-13.

http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/297962/gaz-de-schiste-pas-de-feu-vert-social-sans-evaluation-strategique?utm_source=infolettre-2010-10-13&utm_medium=email&utm_campaign=infolettre-quotidienne

Ajoutons que, comme l'indique le mandat donné au BAPE, on ne semble pas du tout disposé, à la tête de ce ministère, à discuter la pertinence et la faisabilité de ce genre d'exploitation, alors même qu'on ignore totalement si ces deux derniers points sont compatibles avec la protection de l'environnement. La loi qui régit ce ministère et son titulaire est pourtant claire à cet effet³ : **«Le ministre est chargé de protéger l'environnement. Il est également chargé de coordonner l'action gouvernementale en matière de développement durable et de promouvoir le respect, particulièrement dans leur volet environnemental, des principes de développement durable auprès de l'Administration et du public.»**³ |

M. Arcand, ministre du développement durable et de l'environnement est en effraction avec la Loi sur le développement durable, loi qu'il est lui-même chargé de promouvoir ET avec celle qui régit son ministère, soit la Loi sur le ministère de l'environnement³.

Quant au Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF), les récentes déclarations de sa ministre, Mme Normandeau, et le comportement sans équivoque de son principal représentant aux audiences, M. Laliberté – lequel d'ailleurs affirmait récemment en public se sentir *«en famille»* avec l'industrie - ne laissent planer aucun doute : ce ministère, à l'instar de son gouvernement, a complètement mis de côté son devoir de *fiduciaire des richesses naturelles du Québec* pour se consacrer à la vente aux moins offrants de ces richesses collectives. Lorsqu'en octobre 2009 Mme Normandeau confirmait aux membres de l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ) souhaiter *«présenter une loi (des mines) plus proactive», mettre de côté la bureaucratie»* et *«faciliter votre vie (ce qui) «va permettre de créer plus de richesse au Québec»,* une personne le moins avertie comprenait aisément que notre gouvernement s'apprête à déréglementer et subventionner cette industrie particulière afin de créer plus de richesse certes, mais seulement pour quelques-uns, en majorité étrangers, qui s'apprêtent à soutirer de notre sous-sol nos richesses naturelles sans obligation – ou à peine – de redevances. Ajoutons à cela les déclarations à l'emporte-pièce de la ministre dont celle-ci entendue à une émission télévisée » *«On veut faire du cash»* ou cette autre affirmant qu'il fallait exploiter les gaz de shale pour pouvoir continuer à offrir l'accès aux garderies subventionnées et nous avons une belle démonstration de la mauvaise foi et de l'esprit exclusivement corporatiste qui règne actuellement et de façon inquiétante au sein de notre gouvernement.

L'attitude jovialiste qu'a adoptée à son tour le représentant du MRNF, M. Laliberté, tout au long des audiences et ses efforts pour améliorer l'image glamour de l'industrie égratignent passablement la crédibilité du rôle de *«fiduciaire des richesses pétrolières et gazières »* qu'il a bien voulu accorder au départ à son ministère lors de son allocution du 4 octobre en ouverture d'audience.⁴ À cette occasion, sans doute électrisé par son enthousiasme débordant envers l'industrie des gaz de shale, le représentant du MRNF estime *«qu'à la grandeur du bassin, il y a 40Tcf de gaz récupérable. Ça représente 25% du gaz en place. Et un Tcf, c'est 10 à la 9 pieds cubes. Donc, c'est des mille milliards de pieds.»* Là, M. Laliberté exagère *«légèrement»* : un Tcf ou 10 à la 9, **c'est exactement un milliard, pas des «mille milliards»**. Et 40 Tcf n'arriveront jamais à faire

³ L'article 10 de la Loi sur le ministère de l'Environnement (L.R.Q., chapitre M-15.2.1),

⁴ http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_schiste/documents/DTI.pdf Page 14

«des mille milliards», même si on les multiplie par quatre en leur ajoutant la partie inaccessible du gisement gazier.

Parmi les nombreux avantages entrevus par le MRNF dans l'exploitation des gaz de shale, l'idée d'une «réduction potentielle des émissions de gaz à effet de serre» par substitution au gaz naturel est revenue à quelques reprises durant les audiences. J'ai personnellement fait la demande d'information suivante :

Par les voix du MRNF, le gouvernement québécois affirme que la production des gaz de schiste aiderait à l'atteinte des objectifs de Kyoto, en permettant une substitution de sources d'énergie plus polluantes (telles le mazout et le pétrole) par le gaz naturel.

À ce qu'on sait, le gaz naturel est déjà accessible au Québec. De plus, étant présentement et pour longtemps en surplus de production hydroélectrique, ces surplus pourraient certainement en partie servir à cette substitution, ainsi que l'électricité d'origine éolienne, le gisement éolien québécois étant l'un des plus importants et des plus constants au monde. Quant à la substitution en terme de chauffage, la ressource géothermique est accessible partout au Québec.

Ma question est la suivante : Pour quelle raison le gouvernement québécois n'opère-t-il pas maintenant cette substitution et de façon plus efficace, puisque déjà desservi en gaz naturel, et surtout puisque le Québec est riche en ressources énergétiques propre, renouvelables et autochtones. Pour quelle raison attendrait-il après l'industrie des gaz de schiste pour procéder?

La «réponse» - qui n'en est pas une - de l'expert du MRNF parle d'elle-même : «On a besoin de gaz. Il y a des industries qui fonctionnent seulement au gaz.

À la sous-question du commissaire Germain à savoir s'il existe un programme de substitution de mazout vers l'électricité ou s'il y en a un de prévu, la réponse fut limpide : NON.

Quant aux sorties médiatiques de Gaz Métro sur leur «Projet route bleue», un projet de conversion au gaz d'une partie de la flotte de véhicules lourds, il est ici strictement question d'une affaire commerciale entre un fournisseur voulant augmenter ses ventes et d'éventuels clients. Le bénéfice minime – s'il existe vraiment – qui devrait en résulter en termes de diminution des émissions de GES ne justifie pas qu'on utilise cet argument en faveur de l'exploitation des gaz de shale, bien au contraire. En effet, les coûts énergétiques supplémentaires attribués à l'extraction de gaz non conventionnel, ceux de la liquéfaction de ce gaz additionnés aux pertes normales de méthane provenant de chaque véhicule converti neutralise tout espoir de réduction. Mais quel beau «rinçage vert» pour l'industrie du gaz naturel. De plus, les généreuses subventions que le gouvernement ne manquera pas d'accorder dans le cadre de ce programme inutile sont un bel exemple d'externalisation des profits et d'internalisation des coûts. Il est donc prévisible que la population québécoise sera encore une fois le dindon de la farce.

Il est clair que le gouvernement Charest n'a pas la volonté de substituer quelque énergie sale que ce soit en faveur d'une diminution de la pollution ou des émissions de GES. Pas plus qu'il ne vise un enrichissement de tous les Québécois en substituant aux hydrocarbures importés des énergies propres et produites ici, pour les gens d'ici. Ces

promesses de substitution, si elles s'avéraient, ne constitueraient au mieux que des solutions de demi-mesure, destinées non pas à améliorer la situation environnementale et économique du Québec, mais à enrichir ces «trop-près-du-pouvoir» que sont les Gaz Métro de ce monde ou quelques prédateurs de nos richesses naturelles dont le siège social est trop souvent à l'étranger.

Afin de faire contrepoids à cette déviance gouvernementale, il importe de donner crédit aux paroles de cet expert invité par la Commission, M. Luc Lacoursière, ingénieur, de l'université de Sherbrooke, lors d'une audience du 12 octobre. Selon M. Lacoursière, avant de songer au profit, il faut s'assurer de l'existence d'une «*culture de sécurité et de protection de l'environnement*» dans l'industrie et au gouvernement. À défaut, «*le profit conduit à la ruine*». Il cite l'exemple du naufrage de la plate-forme pétrolière Deepwater Horizon, qui a causé la pire marée noire de l'histoire des États-Unis dans le golfe du Mexique⁵.

Prévention et précaution

Du côté des experts de la Santé publique, le problème ne semble pas résider du côté d'une éventuelle mauvaise foi de leur part bien au contraire, mais du fait que, malgré leurs demandes, ils n'ont pu obtenir de la part de l'industrie les renseignements nécessaires à l'évaluation des risques pour la santé. «*Il y a de l'information qu'on n'a pu avoir pour des raisons de confidentialité et d'accès à l'information*», selon M. J.P. Vigneault, coordonnateur en santé du travail et en santé de l'environnement au DSP de Chaudière-Appalaches. «*Pour les produits chimiques, on a les ingrédients, mais pas la recette. On ne connaît pas non plus le rythme de croissance de l'industrie.*»

La santé publique étant un sujet primordial et la commission du BAPE ayant tous les pouvoirs d'un juge de la Cour supérieure,⁶ j'aimerais comprendre pourquoi elle n'a pas jugé bon – si elle ne l'a pas fait – d'exiger ces informations de l'industrie afin de permettre à la Direction de la santé publique d'effectuer son travail de manière plus efficace.

À l'instar d'autres experts, ceux de la Santé publique sont préoccupés. «Ils estiment qu'il y a des cas possibles de contamination de l'eau dans quatre états (américains) au Colorado, au Wyoming, au Texas et en Pensylvanie. Ils évoquent aussi des risques de pollution de l'air par les activités de forage, les bassins de stockage et les torchères. Il ne faut pas non plus négliger les risques psychologiques liés aux nuisances. M. Vignault a aussi insisté sur le peu d'information qu'on a fournie avant de lancer les audiences du BAPE. «*D'Habitude, on part avec un projet concret, on aurait aimé être plus précis dans nos recommandations.*» M. Vignault ajoute que le Québec sera privé d'un avis important si l'encadrement de l'industrie est fixé avant la publication, en 2012, d'une étude de l'agence américaine de protection de l'environnement (EPA) au sujet de l'industrie du gaz de schiste. «*Il est entendu que ce rapport serait très éclairant*», dit M. Vigneault.

5

<http://www.cyberpresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201010/12/01-4331894-gaz-de-schiste-le-gouvernement-et-lindustrie-renvoies-a-leurs-devoirs.php>

⁶ Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q. c. C-37)

Comme pour d'autres experts avant lui, tenons compte de ces dernières paroles de M. Vignault : **«Il faut avancer avec prudence, a résumé M. Vigneault. Il y a beaucoup de dangers connus.»**⁷

Oubliant carrément les principes de prévention et de précaution et rétorquant, sans fournir de référence, qu'aucune étude n'a montré que l'industrie pétrolière et gazière avait un impact néfaste sur la population, l'industrie a fait preuve une fois de plus de son manque de préoccupation envers la santé et de la sécurité publique. Mais le problème principal ne réside pas là. Ce n'est pas l'industrie qui, en bout de ligne, est responsable de la santé et de la sécurité des populations, c'est le gouvernement qui l'est. Malheureusement, il semble que le nôtre a abdiqué de ce rôle.

Ces quelques exemples veulent démontrer à quel point la culture de l'ignorance semble aussi désormais imprégner le paradigme de la gouvernance québécoise : ce qu'on ignore ne fait pas de mal ?

Note : J'aurais aimé développer la problématique du non respect de la presque totalité des 16 principes de la Loi sur le développement durable par le gouvernement québécois dans cette affaire, mais le manque de temps m'en empêche malheureusement.

Pic pétrolier et Déplétion des hydrocarbures

Mon grand-père se déplaçait en chameau. Mon père conduisait une voiture. Je vole en jet privé. Mes fils conduiront des voitures. Mes petits-fils se déplaceront en chameau.
Sheikh Rashid ben Saïd al-Maktoum,
Émir de Dubaï et Premier ministre des Émirats arabes unis (1972 à 1990)

Le monde a été entièrement exploré par les compagnies pétrolières toujours en quête de gisements tant qu'il en restait à découvrir : le pic des découvertes a eu lieu il y a plus de 40 ans. En conséquence, le pic de production correspondant est désormais imminent. En 1981, le monde a commencé à consommer davantage que ce qui était découvert, et le fossé n'a cessé de se creuser depuis.

On entend beaucoup d'affirmations au sujet de bénéfices apportés par les nouvelles technologies, or, la déplétion d'une ressource limitée a ceci d'ironique : mieux vous réalisez le travail, plus tôt il sera achevé. La principale conséquence du progrès technologique est une accélération des découvertes et de l'extraction de la ressource sans que l'on puisse accroître de façon significative la quantité disponible naturellement. Jusqu'à maintenant, d'avantage d'énergie a continué d'être produite chaque année, toutes sources confondues. Cependant, la quantité d'énergie déployée pour l'obtenir a augmenté à un rythme supérieur. C'est particulièrement le cas pour le pétrole et le gaz naturel, dont les rendements sur le plan mondial chutent radicalement : l'énergie (de forage) nécessaire pour obtenir une quantité donnée de gaz ou de pétrole aujourd'hui est plus importante que celle requise il y a quelques années. Le pic de l'énergie nette globale disponible chaque année a probablement déjà eu lieu, entre 1985 et 1995.

⁷Le gouvernement et l'industrie renvoyés à leurs devoirs, Charles Côté, La Presse, 13 octobre 2010
<http://www.cyberpresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201010/12/01-4331894-gaz-de-schiste-le-gouvernement-et-lindustrie-renvoyes-a-leurs-devoirs.php>

Pour sa part, le pic de l'extraction globale de pétrole aura vraisemblablement été atteint entre 2006 et 2010. Par contre, le moment où il interviendra pourrait être masqué ou déplacé par les facteurs économiques et nous ne saurons donc quand ce point culminant aura eu lieu que rétrospectivement.

Les contraintes énergétiques finiront par avoir un impact sur le système financier mondial. L'économie mondiale basée sur la croissance industrielle, telle que nous la connaissons aujourd'hui, disparaîtra à tout jamais et le moment auquel interviendra cet événement est lié au pic de la production de pétrole.⁸

Aucune énergie, aucune association d'énergies et de technologies ne pourront contrer complètement les impacts néfastes du pic pétrolier. C'est seulement en associant tous les moyens disponibles, dont un changement drastique de nos comportements et une action rapide, qu'on arrivera à rendre la transition moins douloureuse pour le plus grand nombre possible.

Même si, comme on l'a vu plus haut, les hydrocarbures non conventionnels ont un rendement énergétique moindre, le gaz de shale fait bien sûr partie de ces moyens. Or, il semble actuellement exister au Québec une dichotomie entre la précipitation actuelle du gouvernement à pousser pour une exploration-exploitation tous azimuts des gaz de shale et la sagesse que tout fiduciaire des richesses naturelles d'une nation devrait posséder afin d'en préserver l'usage le plus longtemps possible dans l'appréhension de périodes moins fastes.

D'autre part, le contexte actuel des prix du gaz naturel extrêmement bas jumelés à des coûts d'exploitation élevés, fait en sorte que l'industrie exige d'un côté une diminution marquée des redevances qu'elle devrait décentement payer à la province, et de l'autre, informe qu'elle ne prévoit débiter l'exploitation commerciale du gaz québécois que dans quelques années. De plus, il semble que l'industrie soit l'unique maître d'œuvre dans les décisions à prendre concernant cette richesse qui appartient de droit à tous les Québécois, est-il nécessaire de le rappeler ?

Le pic pétrolier aura fatalement des conséquences importantes sur le prix des autres formes d'énergie, particulièrement sur celui du gaz naturel dont il partage en exclusivité certaines utilisations essentielles, comme la fabrication de matières plastiques, pour ne citer qu'un exemple ainsi que sur leur accessibilité ultérieurement. Actuellement, le Québec est bien pourvu en terme d'approvisionnement gazier et rien ne menace la sécurité de cet approvisionnement pour le moment. Toutefois, les besoins réels du Québec en matière de gaz naturel n'ont toujours pas été évalués et aucune stratégie énergétique élaborée à partir d'une vision de développement durable ne semble poindre à l'horizon.

Enfin, la part importante d'inconnu qui subsiste au niveau des impacts que pourrait avoir l'extraction de cette forme relativement nouvelle d'énergie commande la plus grande prudence.

⁸ Réf. : Colin J. Campbell, géologue pétrolier (Texaco, B.P., Amoco, Norsk Hydro, etc, Université d'Oxford) et membre fondateur de l'ASPO. Richard Heinberg, auteur de *Pétrole, la fête est finie. Avenir des sociétés industrielles après le pic pétrolier.*

L'industrie (et le gouvernement à sa suite) se donne comme excuse le bas prix du gaz naturel conjugué aux frais d'exploration élevés pour justifier l'indécence des frais de permis et des redevances accordées jusqu'ici à l'état et pour se faire garantir à long terme le même genre de conditions, conditions dignes des anciennes colonies. Qu'est qui nous oblige tant à procéder maintenant, puisque en plus des risques encourus, on n'a aucune chance d'y trouver notre compte comme société ? Quant à la fameuse notion de compétitivité tant évoquée, elle ne vaut rien en regard du contexte de déplétion de l'énergie et de toute façon, à quoi ça sert d'être «compétitif» si on doit y perdre sa chemise ?

Les prix du gaz naturel vont inévitablement suivre ceux à la hausse du pétrole tandis que son accessibilité devrait elle aussi suivre la même pente descendante que celle du pétrole. Pourquoi ne pas attendre le moment où il sera le plus rentable de le faire pour exploiter cette ressource? Pourquoi ne pas établir les règles en tenant compte de ce qui se pointe dans le futur en terme de déplétion énergétique ? Le pourcentage et le montant global des redevances et permis deviendrait alors vraiment profitable pour la province aussi, pas seulement pour l'industrie privée. Pourquoi ne pas exploiter cette ressource appelée à se raréfier au moment où on en aura le plus besoin ? Et doit-on forer 600 puits par année pour couvrir nos véritables besoins ? Enfin, pourquoi ne pas s'arranger pour protéger cette ressource afin de pouvoir en constituer un legs pour les générations qui nous suivront ?

Le Québec doit s'échapper du paradigme de colonialisme dans lequel il semble de plus en plus s'enliser et prenne en main son développement énergétique à l'instar de la plupart des nations développées de la planète. Notre gouvernement doit d'abord évaluer de façon responsable ses besoins énergétiques ainsi que son potentiel de production énergétique - la problématique de la déplétion des hydrocarbure doit faire partie intégrante de cette réflexion. Par la suite, comme c'est la loi et qu'il y est astreint, il doit élaborer une stratégie globale pour répondre à ses besoins énergétiques en s'inspirant ET en respectant les principes de développement durable définis par la loi du même nom. Finalement, l'état devra être idéalement propriétaire ou au minimum posséder une part majoritaire dans l'exploitation de chacune de ses ressources énergétiques afin d'être en mesure d'en garantir une orientation responsable et que la gestion de celles-ci se fasse principalement au profit de la collectivité à qui elles appartiennent. *L'exemple de BP dans le golfe du Mexique et plus près de nous, celle de Shell devraient nous convaincre que seule une participation majoritaire de l'état dans ces projets énergétiques sera en mesure de permettre d'atteindre les objectifs mentionnée plus haut ainsi qu'une réelle transparence dans toutes les étapes de leur élaboration.*⁹

Le gaz emprisonné dans les shale d'Utica y est depuis des millénaires et ne s'en échappera pas si on l'y laisse. Le moratoire qui s'impose permettra de s'informer, de réfléchir et d'élaborer une stratégie conséquente avec les connaissances qu'on se sera donné le temps et la peine d'acquérir. Agissant ainsi, on devrait de plus faire d'une pierre deux coups, puisqu'une gestion énergétique en accord avec les principes du développement viable fait partie intégrante de la lutte contre le réchauffement climatique.

Sur l'enflure du discours économique des «promoteurs» du gaz

⁹ Inspiré d'un texte de Laurier Lapierre, automne 2010

«(...) Les milliards de dollars d'investissement, de même que les dizaines de milliers d'emplois qui en découleraient, ne pourront se concrétiser que dans la mesure où nous démontrerons que le gaz contenu dans la roche peut être produit de façon rentable.(...)» Cet extrait d'une lettre ouverte du président de l'APGQ, M.André Caillé, révèle beaucoup de choses : on veut faire croire à des milliards d'investissement au Québec, alors que la plus grande part de ceux-ci se fait à l'extérieur de la province (principalement en période d'exploration), à des milliers d'emplois créés au Québec, alors que la réalité révélée par les experts (indépendants ou non) est tout autre et on exige subtilement d'être soumis à des redevances minimales par du chantage, - «ne pourront se concrétiser que dans la mesure où nous démontrerons que le gaz contenu dans la roche peut être produit de façon rentable» - sinon, on s'en va...

Pour sa part, la ministre du MRNF Mme Nathalie Normandeau s'exclamait récemment en pleine télévision : «On va faire du cash!», laissant croire au pactole pour tous les Québécois.

Plus sobre, le discours du spécialiste en énergie et professeur à l'Université Laval Jean-Thomas Bernard diffère de celui de M. Caillé et de Mme Normandeau. Devant l'APGQ en octobre dernier, le professeur parle plutôt de contribution modeste de la part de l'industrie : «On peut penser à **56 millions en redevances** et à **1000 ou 1500 emplois bien rémunérés. Ça restera modeste**». ... et bien loin des *dizaines de milliers d'emplois* promis par M. Caillé. Ces évaluations faites par M.Bernard sont d'ailleurs compatibles avec le rapport d'étude commandé par l'industrie à la firme Secor.

Le professeur Bernard continue : «**Le principal impact de l'industrie du gaz de shiste pour le Québec sera négatif, selon lui. En augmentant l'offre de gaz, cette industrie contribue à maintenir les prix nord-américains bas, ce qui nuit à la rentabilité des exportations d'Hydro-Québec. (...) C'est une mauvaise nouvelle pour les nouveaux projets hydroélectriques que le gouvernement comptait lancer.**»

Une question sur ce dernier sujet fut posée en début d'audience par un participant. L'expert économiste du MRNF, M. Lamarre, eut non seulement beaucoup de difficulté à comprendre cette question, mais fut aussi incapable d'y répondre adéquatement, ce qui donne une idée du peu de réflexion de ce ministère en ce qui concerne une quelconque vision globale du développement énergétique de la province. (À ce sujet, je me permets de souligner les nombreuses tentatives du président de cette commission pour tenter de contrecarrer les efforts du participant à poser sa question, par ailleurs intelligente et claire. Si l'idée était de sauver du temps et d'aider au processus d'enquête, le but fut raté).

Quant aux sorties médiatiques de Gaz Métro sur leur «Projet route bleue», un projet de conversion au gaz d'une partie de la flotte de véhicules lourds, il est ici strictement question d'une affaire commerciale entre un fournisseur voulant augmenter ses ventes et d'éventuels clients. Le bénéfice minime qui devrait en résulter en termes de diminution des émissions de GES – s'il existe vraiment – ne justifie pas qu'on utilise cet argument en faveur de l'exploitation des gaz de shale, bien au contraire. En effet, les dépenses énergétiques supplémentaires attribués à l'extraction de gaz non conventionnel, celles de la liquéfaction de ce gaz additionnées aux pertes normales de méthane de chaque véhicule neutralise tout espoir de réduction de GES. De plus, les subventions que le gouvernement ne manquera sûrement pas d'accorder dans le cadre de ce programme sont un bel exemple d'externalisation des profits et d'internalisation

des coûts. Dans cette affaire, il est prévisible que la population jouera encore une fois le rôle du dindon de la farce.

«S'il est vrai que toute activité humaine comporte un risque, encore faut-il que ce risque puisse être estimé, ce qu'on ne parvient pas encore à faire compte tenu du peu de données disponibles. Et encore faut-il que le rendement escompté vienne justifier ce risque, ce qui n'est pas le cas. Donc, pourquoi cette précipitation, d'autant plus qu'avec les prix actuels appelés à demeurer déprimés, la rentabilité d'une éventuelle exploitation du gaz de schiste au Québec reste à démontrer, aux dires mêmes de l'industrie.»¹⁰

Apprendre des erreurs du passé

« À une époque où valeur et pouvoir de l'argent occupent une place si importante dans le processus des choix personnels et collectifs, on peut comprendre que ceux qui nous gouvernent soient aussi, pour une large part, entraînés dans la spirale de cette culture du « tout économique ». Ils n'en demeurent pas moins coupables et tenus de s'en affranchir. »

(Bernard Vachon, PhD, professeur retraité du département de géographie de l'UQAM)

Il y a à peine plus de 2 ans, soit entre 2004 et 2008, l'establishment économique québécois «*grafignait*» pour importer du gaz naturel liquéfié d'outremer. En avril 2008, moins de six mois après l'autorisation du projet Rabaska par le gouvernement Charest, on rendait public l'importance du gisement québécois en gaz de shale et il était même question alors d'en exporter, ce qui est toujours d'actualité. Les citoyens et groupes impliqués dans le dossier Rabaska exigeaient cependant depuis des années *que soit réalisée, par l'organisme approprié et de façon indépendante, l'étude du bien fondé pour le Québec d'importer en quantité massive du gaz naturel sous forme liquéfiée, en tenant compte du contexte des ressources énergétiques québécoises ainsi que des enjeux climatiques actuels.* Ces demandes répétées furent toujours ignorées par le gouvernement Charest, lequel s'empressa plutôt de donner son feu vert au projet, prétextant l'urgence. Pourtant, ni ce gouvernement, ni son ministère des ressources naturelles ne pouvaient ignorer, bien avant de donner leur aval au projet Rabaska, la qualité du potentiel gazier du sous-sol québécois et son exploitabilité.

Bien des tergiversations autour d'un même sujet, mais des solutions diamétralement opposées et qui semblent fuser on ne sait d'où.

De ces apparences d'improvisation gouvernementale, il ressort toutefois une chose : les transnationales font la loi au Québec. Les multiples accusations de collusion et de corruption qui pèsent aujourd'hui sur le gouvernement québécois permettent maintenant de mieux comprendre la constante que fut l'attitude fermée du gouvernement et de tous ses ministères envers la population s'opposant au projet Rabaska.

Combien de millions de dollars auraient été épargnés, combien de détresses chez la population auraient été évitées et combien d'énergies vainement dépensées auraient pu être utilisées de façon créative en vue d'un mieux-être de la population si le

¹⁰ Auteur : Gérard Bérubé, journaliste économique, le Devoir, 14 octobre 2010

gouvernement Charest avait su *élever son action à la hauteur de sa mission fondamentale comme élu du peuple.*

Aujourd'hui, en 2010, le Québec se retrouve toujours au même point, avec des projets mal ficelés, potentiellement dommageable, peu rentables ou qui risquent de s'avérer très coûteux pour l'ensemble de la société. Des projets imposés par l'industrie et facilités par le régime en place, sans égard au bien commun.

Peu à peu, la population perd de sa naïveté pour la remplacer par la prise de conscience douloureuse de la duplicité des dirigeants qu'elle a élus. Les indices à cet effet deviennent de plus en plus évidents et remplissent les ondes et les pages des médias. Il faut de plus se rendre à l'évidence que dans un tel contexte, nos élus au pouvoir ont besoin de collaborateurs serviles pour en arriver à opérer dans un simulacre de légitimité.

Conclusion

Avant qu'il soit trop tard

L'avènement de l'exploitabilité en sol québécois des gaz de shale pourrait peut-être redevenir une bonne nouvelle. Personne ne le sait encore. Il est toutefois essentiel que si elle s'avérait possible, l'exploitation de cette richesse soit rentable pour l'ensemble des Québécois. Pour en arriver là, certaines conditions rigoureuses s'imposent concernant principalement la protection de l'environnement, la sécurité et la santé publiques, ainsi que l'équité sociale.

Cependant, les récents événements et les audiences sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste nous ont appris que les intervenants gouvernementaux, comme fiduciaire du bien collectif et responsables du mieux-être de la population, n'ont pas les connaissances nécessaires à la gestion d'une telle entreprise, ni, pour certains, la volonté de gérer en fonction du mieux-être de la collectivité québécoise. Dans le cas des gaz de shale, il est évident qu'on tente de nous en passer «une petite vite...»

Il est impératif de corriger cet état de fait AVANT de permettre toute exploitation de cette ressource ET avant d'en fixer les règles. Je demande donc à cette commission de prendre les responsabilités qui lui incombent et de faire les recommandations qui s'imposent au gouvernement québécois, en commençant par l'imposition d'un arrêt des travaux sur le terrain, afin de permettre à nos élus de recueillir les informations nécessaires, de les assimiler et enfin, de prendre une période de réflexion en préambule de l'élaboration d'une stratégie éclairée.

Le Québec se retrouve présentement face à une exploitation anarchique de ses richesses. Il faut que ça cesse!

C'est sans trop d'attente mais en conservant tout de même un brin d'espoir que je présente mes recommandation à la commission, en gardant à l'esprit cette petite phrase qu'on se dit souvent : On sait jamais...

Recommandations

«Les gens voient les choses comme elles sont et se demandent pourquoi ?
Moi je vois les choses comme elles pourraient être et je me dis pourquoi pas ?
John F. Kennedy

- Ma première demande à l'endroit des membres de cette commission sera à l'effet d'agir avant tout selon leur propre conscience.
- Ma seconde sera à l'effet de retrouver leur courage, lequel, à l'instar de trop de leurs congénères, gît trop souvent enfoui sous un amoncellement de considérations futiles et intéressées.

À la lumière des informations que j'ai pu amasser sur le sujet d'enquête de cette commission, je demande aux commissaires

- de prendre conscience et d'accepter le fait que le mandat de la commission, tel qu'il lui a été donné par le ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs est impossible à rencontrer, tant dans le cadre dans lequel ce mandat est présenté que dans le temps qui lui est accordé et de signifier clairement dans le rapport de la commission cet état de fait au ministre responsable
- de signifier clairement au gouvernement québécois la nécessité d'une évaluation stratégique combinant les besoins réels de la province en matière d'énergie, l'exploitation des richesses énergétiques indigènes au Québec – incluant le gaz de shale – ainsi que l'approvisionnement énergétique du Québec. Cette évaluation stratégique devra s'inscrire dans un cadre de développement durable, tel que prescrit par la Loi du même nom afin d'en arriver enfin à un plan d'ensemble viable et avantageux pour l'ensemble des Québécois et leur descendance.
- dans le même ordre d'idée, de recommander la création d'un organisme dédié à ce genre d'évaluation stratégique. Afin d'éviter dans la mesure du possible les toute pression indue sur ses membres, cet organisme devra dépendre de l'Assemblée nationale et non du seul gouvernement au pouvoir.
- de signifier clairement au gouvernement québécois la nécessité d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de shale tant et aussi longtemps qu'une évaluation stratégique telle que mentionnée plus haut n'aura pas été conclue et que preuve ne sera pas faite, à l'aide d'études concluantes (au moins attendre le rapport de l'étude de l'agence américaine de protection de l'environnement (EPA) prévue pour 2012), de l'utilité et de l'innocuité du développement de cette industrie en sol québécois. (Les avantages pour la collectivité comme les inconvénients doivent être hiérarchisés et les premiers doivent être nettement supérieurs aux seconds).
- Pour les raisons évoquées ci-haut comme pour une simple question de bon sens, l'élaboration de la nouvelle *Loi sur les mines* devant régir l'industrie des gaz de shale devra se baser sur la connaissance et par conséquent, elle devra elle aussi attendre que toutes les conditions précitées soient remplies. Je

demande donc à la commission d'inclure dans son rapport les recommandations allant en ce sens

- de recommander, pour toute évaluation environnementale subséquente, qu'il soit obligatoire pour tout initiateur de projet de fournir une étude d'impact environnemental de son (ses) projet(s) préalablement à toute évaluation publique

L'eau, source de vie

- L'eau est essentielle à la Vie. L'énergie l'est aussi, mais pas le gaz naturel. Je demande donc à la commission de bien vouloir en informer nos décideurs et d'insister pour leur faire comprendre le caractère vital de l'eau pour une société et l'importance d'en préserver la qualité afin de leur permettre de tenir compte de cette élément essentiel dans leurs futures décisions

Protéger le territoire agricole

- Pour cause de bouleversements climatiques, de profit économique, d'augmentation des populations et d'insouciance de la part des états, les territoires dédiés à l'alimentation humaine diminuent de façon exponentielle sur toute la surface du globe et cette tendance est malheureusement présente au Québec. Pour sa part, l'avènement du pic de production du pétrole fera en sorte de faire monter en flèche le prix des aliments en augmentant leurs coût de production et de transport. L'importation de denrées alimentaires deviendra donc de plus en plus difficile. Le Québec a la chance de posséder encore un territoire agricole qui lui permet de s'approcher de l'autonomie alimentaire si le gestion en est bien faite. L'avantage économique de préserver notre territoire agricole est évident, mais comme l'eau, l'alimentation est aussi une question de SURVIE.
- Je demande donc à la commission de souligner dans son rapport l'importance de la primauté de la conservation de la qualité et de la productivité des terres agricoles sur l'extraction des matières énergétiques afin d'inciter le gouvernement à tenir compte de cet élément essentiel dans ses futures décisions.

Le BAPE, institution démocratique

- Le BAPE est une institution démocratique **indépendante** ayant *pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Sa vision est celle d'un Québec où les citoyens de toutes les régions sont mieux renseignés sur les questions environnementales et sur les projets d'importance soumis à la consultation publique. Ils savent qu'ils ont la possibilité d'être consultés par un organisme indépendant et impartial afin que leurs préoccupations et leurs opinions soient considérées dans la prise de décision du gouvernement.* Les membres du BAPE adhèrent à un code de déontologie basé sur les **valeurs d'équité, d'intégrité, d'impartialité et de transparence.**

- La réputation d'indépendance et d'intégrité du BAPE ayant été fort mise à mal ces dernières années, tous les efforts doivent être mis à renforcer cet organisme essentiel au processus démocratique.
- Dans le but de permettre au BAPE de retrouver et de renforcer son statut d'organisme **indépendant** et de protéger ses **valeurs**, lui permettant ainsi de poursuivre **sa mission** selon **sa vision**, les membres du BAPE doivent être protégés de toute pression indue de la part de qui que ce soit, élus ou autres. Le BAPE ne devrait plus dépendre du régime en place, mais de l'Assemblée nationale.
- Afin de permettre aux différentes commissions de remplir pleinement leur mission, les budgets alloués au BAPE doivent être conséquents avec les pouvoirs d'enquête qui lui sont impartis
- Je demande donc à la commission d'inclure dans son rapport les recommandations nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

Le ministre de l'environnement, gardien de l'environnement

- Selon l'article 10 de la Loi sur le ministère de l'Environnement (L.R.Q., chapitre M-15.2.1), *«**Le ministre est chargé de protéger l'environnement. Il est également chargé de coordonner l'action gouvernementale en matière de développement durable et de promouvoir le respect, particulièrement dans leur volet environnemental, des principes de développement durable auprès de l'Administration et du public.**»*
- Dans le dossier de l'exploration et de l'exploitation des gaz de shale, citons seulement l'exemple du mandat de cette commission, le ministre actuel ne remplit manifestement pas la charge qui lui est dévolue et se retrouve de ce fait en contravention avec cette Loi même qu'il devrait promouvoir.
- Je demande à la commission de bien vouloir rappeler ses charges au ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs – ainsi que ses obligations envers la loi, particulièrement celle sur le Développement durable puisque selon celle-ci, il est lui-même chargé de son application.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à ce mémoire

Lise Thibault,
Lévis

